

Le **PIRON**

Bulletin d'Informations Municipales

P 4 Le nouveau conseil municipal

P 7 Point financier de notre commune

P 10 Pour le bien de tous

P 23 Dispositif Angéla



Le mot du Maire

Chères Magnacoises, chers Magnacois,

À l'issue des élections municipales qui se sont déroulées en mars dernier, je tiens tout d'abord à vous remercier sincèrement pour la confiance que vous nous avez accordée.

Par votre participation et votre engagement démocratique, vous avez réaffirmé votre attachement à la vie de notre commune et à son avenir. Avec l'ensemble du conseil municipal, nous agissons, à l'identique de la précédente mandature, dans un esprit constructif, au-delà des sensibilités, avec une seule priorité : l'intérêt général.

Nous entamons ce mandat avec humilité, responsabilité et détermination. Être élu, c'est avant tout être au service de tous les habitants, dans un esprit d'écoute, de proximité et de dialogue. Nous aurons à cœur de travailler avec sérieux et transparence pour répondre aux attentes exprimées durant la campagne et pour poursuivre un développement harmonieux de notre commune.

Les défis qui nous attendent sont nombreux : qualité de vie, santé, transition écologique, solidarité, dynamisme associatif, sécurité, aménagement du territoire et développement économique, etc. . J'en profite toutefois pour saluer l'engagement des agents municipaux qui œuvrent quotidiennement pour le bon fonctionnement des services municipaux.

Dans les semaines à venir, nous irons à votre rencontre pour partager un temps de convivialité et échanger avec vous sur nos projets. En effet, nous souhaitons privilégier la concertation et la proximité afin que vous puissiez être acteur de la vie locale.

Voilà, j'espère que vous aurez autant de plaisir à lire cette nouvelle édition que nous avons eu à la préparer grâce à toutes les informations partagées.

Toute l'équipe se joint à moi pour vous souhaiter un bel été et surtout, prenez soin de vous !

Bien sincèrement,
Isabelle PIERRE

Mairie de Magnac-sur-Touvre

10 Place de la Mairie - 16600 Magnac-sur-Touvre
05 45 37 14 50
www.magnacsurtouvre.fr • mairie@magnacsurtouvre.fr

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE

du lundi au vendredi : 9h-12h et 14h-17h30
Samedi, Dimanche : Fermé
Horaires d'astreinte du vendredi soir au dimanche soir
au : 06 86 23 86 86



Agenda

• Lecture musicale publique

- **Samedi 20 Juin** à 17 h,
Association Des Mots en Douces
Salle des fêtes de la Mairie.

• Fête de la Musique

- ANIMAGNAX
- **le samedi 20 Juin** à 19 H plaine de loisirs.

• Kermesse de l'APE

- **le samedi 27 Juin** à l'école Marie Curie

• Soirs Bleus

- **Vendredi 7 août** à 19 H à la plaine de loisirs

• Évènement tout public et conférence-débat sur la transition écologique,

- **le 17 Octobre** à la Plaine de loisirs
(plus de précisions à venir sur le site internet de la ville)

Sommaire

Vie communale

- Bienvenue à nos nouveaux Magnacois ! P 3
- Services Postaux..... P 3
- Le nouveau conseil municipal..... P 4/5
- Commissions P 6
- Démocratie participative P 6
- Point financier de notre commune :
ce qu'il faut retenir de l'année 2025 P 7/8
- Le budget 2026 P 8/9
- Un départ empreint de reconnaissance P 10
- Bruits de voisinage P 11
- Feu P 11
- Divagation des chiens P 11
- Déjections canines P 11
- Taille des végétaux P 12
- Nettoyage devant chez soi P 12
- Cambriolages P 12
- Lutte contre le moustique tigre P 13
- Médiathèque P 13

Espaces verts/Travaux

- Un jardin pédagogique P 14
- Troc plantes P 14

Associations

- Des Mots en Douce P 15
- Le club des Aînés P 15
- Atelier tricot P 15
- Animagnax..... P 16
- Mélo di'Arte P 16
- CAS du personnel P 17
- Hommage à Yvette Peres P 17
- Yoga P 17
- Comité de jumelage P 18
- Être Coop P 18
- JS Magnac Pétanque P 19
- VTT P 20
- Mutuelle Communale MBA P 21
- Personnes vulnérables P 21/22
- Dispositif Angéla P 23

État Civil p 24

Pharmacies de garde p24

Bienvenue à nos nouveaux Magnacois !

Vous venez de vous installer à Magnac-sur-Touvre comme habitant(e) ou nouvelle entreprise ? L'équipe municipale est heureuse de vous compter parmi ses habitants et vous accompagne dans vos premières démarches pour faciliter votre intégration.

Faire le choix de Magnac-sur-Touvre, c'est opter pour un cadre de vie privilégié, alliant tranquillité, esprit village et dynamisme, le tout bercé par les eaux claires de la Touvre. Que vous arriviez d'une commune voisine ou d'une autre région, nous vous souhaitons une excellente installation.

Afin de vous accompagner dans cette transition, voici un rappel des premières démarches à effectuer pour prendre pleinement part à la vie de votre commune.

Vos premières démarches en un clin d'œil

- Se faire connaître à la Mairie : N'hésitez pas à franchir les portes de l'Hôtel de Ville. Nos agents d'accueil se feront un plaisir de vous remettre une documentation complète (plan de la ville, guide pratique, dernier numéro du Piron) pour vous aider à prendre vos marques.
- Listes électorales : Pour pouvoir voter lors des prochaines échéances, pensez à vous inscrire sur les listes électorales de la commune. Cette démarche rapide peut s'effectuer directement en mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile, ou en ligne via le site du service public.
- Scolarité et petite enfance : Les familles sont invitées à se rapprocher du service des affaires scolaires pour l'inscription



de leurs enfants dans nos écoles, ainsi que pour découvrir les services périscolaires et de restauration.

- Gestion des déchets : Pensez à signaler votre arrivée aux services de Grand Angoulême pour obtenir ou mettre à jour la dotation de vos bacs de collecte (ordures ménagères, tri sélectif, composteurs).

Plongez dans la vie locale !

L'intégration passe aussi par les rencontres. Magnac-sur-Touvre bénéficie d'un tissu associatif riche et très actif, qu'il s'agisse de sport, de culture, de loisirs créatifs ou d'engagement solidaire. N'hésitez pas à consulter l'annuaire des associations sur le site de la ville !



Votre Mairie à votre écoute :

(Coordonnées en page 2)

Pensez également à télécharger l'application

« Ma mairie en poche »



Services Postaux : Horaires et organisation de l'été

Pour faciliter vos envois de courriers, colis et vos opérations bancaires, nous vous rappelons les informations pratiques concernant votre bureau de Poste situé au 1 Q, rue Victor Hugo.

> Fermeture annuelle estivale

Attention, une modification de service est à prévoir durant la période estivale. Le bureau de poste de Magnac-sur-Touvre sera fermé du mardi 21 juillet au vendredi 7 août 2026 inclus.

Pendant cette période, nous vous invitons à vous diriger vers les bureaux de poste limitrophes pour vos opérations urgentes ou le retrait de vos instances.

> Reprise des horaires habituels

La réouverture du bureau se fera le mardi 11 août 2026 dès le matin. Vous y retrouverez vos services aux horaires habituels :

- **Mardi au Vendredi** : 09h00 – 12h00
- **Samedi et dimanche** : fermé

> Contacts utiles

Pour toute information complémentaire ou pour gérer vos services en ligne (suivi de colis, achat de timbres, accès à votre espace client) :



Internet : www.laposte.fr

Téléphone : 3631 (numéro non surtaxé)

Le nouveau conseil municipal de Magnac-sur-Touvre



Isabelle PIERRE
Le MAIRE

LES ADJOINTS



1^{er} adjoint
Emmanuel DEFONTAINE
Culture Sports Associations Manifestations



2^{ème} adjointe :
Marie MAHÉRAULT
Finances



3^{ème} adjoint :
Sébastien DUPRAT
Transition écologique
Attractivité Plans de
prévention communaux
Santé Urbanisme



4^{ème} adjointe :
Catherine GAZEAU
Enfance Famille Jeunesse.

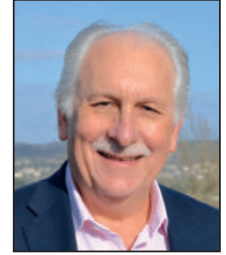


5^{ème} adjoint :
Jean-Luc CARDINAUX
Travaux Voirie Espaces
verts Sécurité



6^{ème} adjointe :
Claudine CRÉMOUX
Action sociale Solidarité

CONSEILLER COMMUNAUTAIRE



Calixte
ROCHETEAU

CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS



Frédéric SUAU-BALLESTER
Ressources Personnel



Murielle LORBLANCHET
Vitalité
des Hommes
et du Territoire



Amélie BASTARD
Ressources Finances



Christophe MÉRONI
Action Sociale
Solidarité



Stéphane LOUIS
Culture Sports
Associations
Manifestations



Anthony IAÏCHOUCHEN
Travaux Voirie
Espaces Verts Sécurité



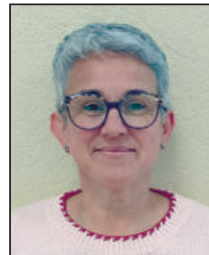
Florence REUNGOAT
Enfance Famille
Jeunesse



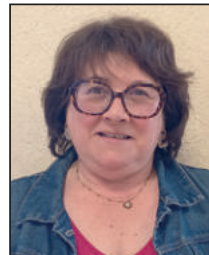
Anthony FONGARNAND
Informatique
Communication



Sylvie GIRARDEAU



Sylvia DENIS



Marie LAVAUZELLE



Cédric ALEXANDRON



Catherine MAZEAU

CONSEILLERS MUNICIPAUX



Anne-Charlotte MASSET



Daniel BRAUD

L'OPPOSITION

Les commissions

Présidente de droit ISABELLE PIERRE

RESSOURCES		CULTURE SPORTS ASSOCIATIONS MANIFESTATIONS	ENFANCE FAMILLE JEUNESSE
PERSONNEL Présidente : I. PIERRE Vice-président : F. SUAU-BALLESTER	FINANCES Présidente : M. MAHÉRAULT Vice-présidente : A. BASTARD	Président : E. DEFONTAINE Vice-président : S. LOUIS	Présidente : C. GAZEAU Vice-présidente : F. REUNGOAT
C. Gazeau	S. Duprat	F. Suau-Ballester	C. Mazeau
M. Lorblanchet	C. Rocheteau	M. Lavauzelle	C. Crémoux
JL Cardinaux	A. Fongarnand	A. Fongarnand	M. Mahéroult
M. Mahéroult	D. Braud	M. Lorblanchet	A. Bastard
A. Bastard		S. Denis	S. Denis
		M. Mahéroult	F. Suau-Ballester
		J. L. Cardinaux	

VITALITE DES HOMMES ET DU TERRITOIRE	ACTION SOCIALE SOLIDARITE	TRAVAUX VOIRIE ESPACES VERTS SECURITE	INFORMATIQUE COMMUNICATION
Président : S. DUPRAT Vice-présidente : M. LORBLANCHET	Présidente : C. CRÉMOUX Vice-président : C. MÉRONI	Président : J.L. CARDINAUX Vice-président : A. IAÏCHOUCHEN	Président : A. FONGARNAND
C. Alexandron	C. Gazeau	S. Girardeau	F. Suau-Ballester
E. Defontaine	C. Mazeau	S. Duprat	E. Defontaine
S. Girardeau	C. Alexandron	M. Lorblanchet	M. Lavauzelle
JL Cardinaux	F. Reungoat	S. Louis	A. Iaïchouchen
A. Iaïchouchen	A. C. Masset	M. Mahéroult	C. Rocheteau
A. C. Masset	D. Braud	A. C. Masset	M. Mahéroult
D. Braud		D. Braud	

Démocratie participative

Engagez-vous pour votre commune !

La participation citoyenne est au cœur de nos engagements. Pour construire ensemble l'avenir de notre commune et favoriser une concertation constructive, le conseil municipal ouvre les portes de ses commissions de travail aux Magnacois et Magnacoises.

C'est au sein de ces commissions, qui se réunissent en amont du Conseil Municipal, que s'effectue le véritable travail de fond. Vous y participerez à la réflexion et à l'élaboration des dossiers, et contribuerez à proposer les orientations qui seront soumises au vote des élus.

■ 6 commissions vous sont ouvertes :

- Culture / Sport / Associations / Manifestations
- Enfance / Famille / Jeunesse
- Vitalité des Hommes et du territoire
- Action Sociale Solidarité
- Travaux / Voiries / Espaces verts / Sécurité
- Informatique / Communication

■ Comment participer ?

Faites-nous parvenir votre candidature (en précisant la commission souhaitée) par e-mail ou en la déposant directement à l'accueil de la Mairie. Nous serons ravis de vous associer à nos prochaines séances de travail !

Point financier de notre commune : ce qu'il faut retenir de l'année 2025

La séance du Conseil municipal du 21 avril 2026 a pleinement été consacrée aux présentations et votes des éléments budgétaires et comptables pour les exercices 2025 et 2026, à savoir :

- Le compte administratif et le compte de gestion 2025, qui dressent le bilan de l'année écoulée ;
- L'affectation des résultats cumulés 2025 (fonctionnement et investissement) ;
- Les taux d'imposition pour la part communale ;
- Et le budget primitif de 2026.

A l'identique des années précédentes, il nous semblait donc important de présenter à nos administrés la situation financière de la commune.

■ Le compte administratif 2025 et le compte de gestion 2025 :

> **Le compte administratif est un document qui présente ce que la collectivité a réellement dépensé et encaissé pendant une année. C'est le bilan réel de l'année financière de la collectivité.**

> **Le compte de gestion est un document financier qui retrace toutes les opérations (recettes et dépenses) d'une collectivité, mais tenu par le comptable public (et non par le maire). C'est le relevé officiel des comptes tenu par le comptable, qui confirme les chiffres de la collectivité.**

Globalement, les dépenses de fonctionnement restent maîtrisées conséquence d'une gestion maîtrisée et optimisée par l'ensemble des services de la collectivité. Nous saluons à cet effet, l'ensemble des agents municipaux pour la rigueur dont ils ont fait preuve dans l'utilisation des enveloppes allouées pour exercer leurs missions dans le respect de l'intérêt général. Quant aux investissements, ils reflètent majoritairement les crédits accordés et portent, pour l'essentiel, sur les travaux suivants :

- Isolation acoustique du club-house de foot,

- Réfection du plancher de la sacristie de l'église,
- Installation d'un nouveau jeu pour enfants à la plaine de loisirs,
- Remplacement de l'éclairage des bâtiments publics pour passer à des LED s'est poursuivi,
- Réalisation de travaux de voirie et de sécurité rues Jules Verne et Jean Jaurès,
- Créations de places de parking.

À noter que, les opérations de dépenses et de recettes d'investissement engagées au 31 décembre 2025 mais non terminées (restes à réaliser) s'élèvent respectivement à 308 400 € et 38 000 €. Même si ces opérations seront effectives en 2026, elles viennent impacter le résultat cumulé 2025 à reporter sur le budget 2026.

En synthèse, voici les principaux chiffres à retenir :

■ Fonctionnement :

Recettes réelles de fonctionnement 2025 : 3 094 228 €
 Dépenses réelles de fonctionnement 2025 : 2 774 229 €
 Résultat de fonctionnement 2025 : 319 999 €
 Résultat affecté au budget 2025 : 792 513 €
 Soit un excédent cumulé de fonctionnement 2025 : **1 112 512 €**

■ Investissement :

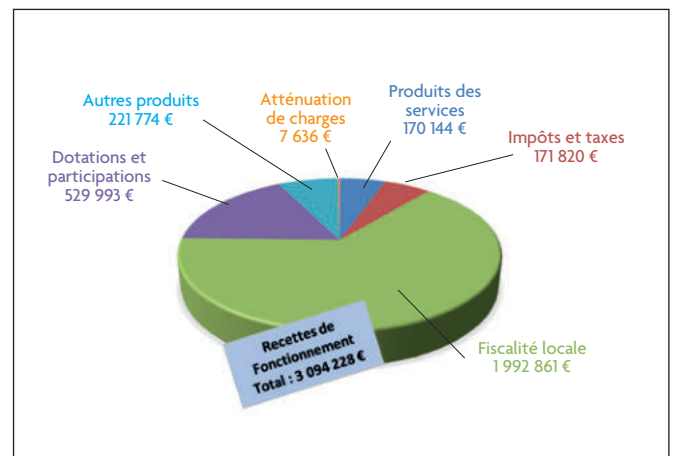
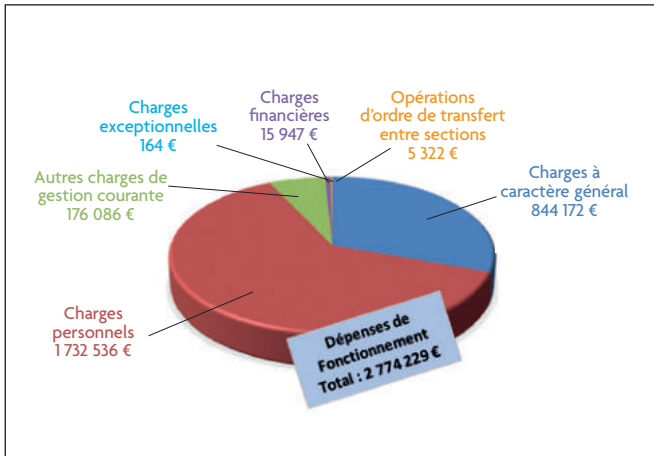
Recettes réelles d'investissement 2025 : 470 280 €
 Dépenses réelles d'investissement 2025 : 313 248 €
 Résultat d'investissement 2025 : 157 032 €
 Résultat affecté au budget 2025 : **- 336 618 €**
 Restes à réaliser (dépenses) : 308 400 €
 Restes à réaliser (recettes) : 38 000 €
 Soit un déficit cumulé d'investissement 2025 : **- 449 986 €**

Le résultat cumulé 2025 fonctionnement et investissement à reporter en 2026 s'élèvent donc à 662 526 €, soit 1 112 512 € (fonctionnement) + **(-) 449 986 €** (investissement).

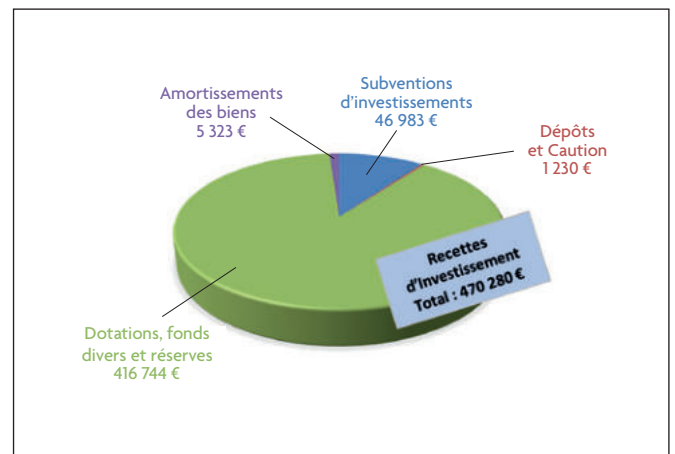
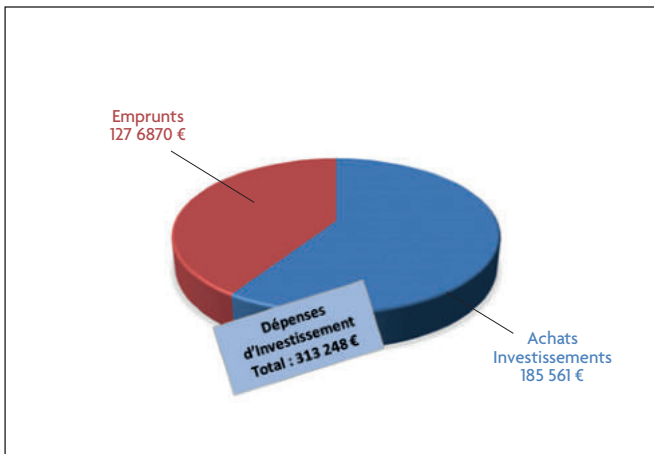


Compte administratif 2025 :

FONCTIONNEMENT : résultats 2025 = + 319 999 €



INVESTISSEMENT : résultats 2025 = + 157 032 €



Le budget 2026 :

D'une manière générale, le budget communal constitue un outil essentiel de pilotage pour la municipalité. Pour 2026, il a été établi en traduisant de manière concrète, les priorités que nous avons relevées au cours d'une commission municipale « Travaux – Espaces verts », tout en garantissant une gestion rigoureuse des finances publiques.

Ainsi, la section de fonctionnement a volontairement été votée en suréquilibre (+ 460 133 €). Ce mode opératoire permet de réserver une part de l'excédent cumulé 2025 (cf. commentaires précédent) qui servira de base pour élaborer le plan pluriannuel des investissements que notre équipe municipale souhaite prioriser sur ce prochain mandat.

On retrouve dans cette section l'ensemble des dépenses nécessaires au quotidien : entretien des équipements publics et de la voirie, rémunération des agents municipaux, soutien aux associations, ainsi que le financement des différents services à la population (écoles, culture, sport, action sociale).

A noter que ces dépenses sont financées principalement par les recettes fiscales locales ainsi que les dotations de l'État et les diverses participations.

La section d'investissement, quant à elle, a été votée en équilibre. Pour cette année de transition et de renouvellement de l'exécutif, nous avons fait le choix de prioriser nos ressources pour améliorer les bâtiments communaux, équiper les luminaires de la commune par de l'éclairage LED, sécuriser le lavoir de Relette et acquérir du matériel pour les services techniques. Ces investissements sont financés par l'épargne de la commune ainsi que des subventions, et sans avoir recours à l'emprunt.

RECETTES



Recette d'exploitation
des services
240 720 €



Dotations
de l'état
519 550 €



Subventions
123 484 €



Subventions,
Reste à réaliser
38 000 €



Impôts locaux
+ taxes
2 200 900 €



Report excédentaire
662 526 €



Dotations
496 344 €



Opérations
d'ordres
212 438 €

FONCTIONNEMENT

INVESTISSEMENTS

FONCTIONNEMENT

INVESTISSEMENTS



Charges générales
942 925 €



Charges de personnel
et frais assimilés
1 791 450 €



Remboursement
d'emprunt
118 000 €



Déficit
investissement
179 586 €



Travaux - Voirie
Reste à réaliser
308 400 €



Autres charges
203 050 €



Charges financières
exceptionnelles
13 700 €



Opérations
d'ordres
212 438 €



Caution
680 €



Travaux divers
263 600 €

DÉPENSES

Un départ empreint de reconnaissance

Arrivé au sein de la commune en 2022, Pascal a rapidement su trouver sa place au sein des services municipaux. Grâce à sa grande polyvalence, son professionnalisme et sa bonne humeur constante, il s'est rapidement imposé comme un agent apprécié de tous.

D'abord agent au sein du service des espaces verts, il a ensuite assuré avec sérieux et efficacité les fonctions de responsable du service par intérim. Son implication, sa disponibilité et sa capacité d'adaptation ont été particulièrement remarquées et ont contribué au bon fonctionnement du service.

Au moment de son départ vers de nouveaux horizons professionnels, la municipalité et l'ensemble de ses collègues tiennent à le remercier chaleureusement pour le travail accompli et lui souhaitent une excellente continuation.



De gauche à droite :

Loïc - Sébastien - Pascal - Noa - Jean-Philippe

Cher Pascal,

Votre mission au sein de la collectivité s'achève aujourd'hui... Comme je vous l'ai dit, je ne peux être présente ce soir à vos côtés pour ce verre de l'amitié organisé par vos collègues. Même si je n'ai que peu eu l'opportunité de vous connaître, j'ai malgré tout une profonde pensée pour vous tous.

En mon nom et celui de toute l'équipe municipale, je tiens à vous adresser mes plus sincères remerciements pour le travail que vous avez accompli. Les retours de vos collègues et élus sont unanimes : vous avez su faire preuve de rigueur, de disponibilité, de respect et d'un esprit d'équipe exemplaire, contribuant ainsi au bon fonctionnement de nos services.

Votre engagement ainsi que vos valeurs professionnelles ont été particulièrement appréciés. Mais surtout, vous avez fait preuve d'une capacité d'adaptation sans faille, qui vous a permis de répondre avec efficacité et enthousiasme, aux nombreuses sollicitations.

Je ne vous cacherais pas que vous allez nous manquer. Néanmoins, nous nous réjouissons des nouvelles perspectives qui s'ouvrent à vous dans la commune voisine.

Pour ce mot de la fin, je vous souhaite une pleine réussite dans vos futures missions ainsi qu'un épanouissement personnel et professionnel à la hauteur de votre investissement.

*Avec toute ma considération,
Isabelle PIERRE*

Pour le bien de tous

Tous les citoyens ont le devoir de respecter les lois afin de vivre ensemble dans une société organisée. C'est l'assurance que la liberté, les droits et la sécurité soient garantis pour tous. En plus du respect des lois, chacun a le devoir de faire preuve de civisme et de civilité.

Voici quelques règles à respecter pour le bien-être et la sécurité de tous :

Bruits de voisinage



Le bruit est considéré comme excessif (et donc sanctionnable) dès lors qu'il porte "atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité" et cela, de jour comme de nuit. Or, il est à la portée de tous, d'adopter des gestes simples, et de respecter quelques règles de savoir-vivre.

Les principales sources de litiges sont les bruits dits de comportement : les cris d'animaux (abolements de chiens), les bruits provenant d'appareils de diffusion du son et de musique (radio, télévision, chaîne hi-fi. . .), d'appareils ménagers, d'outils de bricolage (perceuses) ou de jardinage (tondeuses à gazon), d'installations fixes (ventilateurs, climatiseurs...), les bruits de talons, de pétards...

La loi a fait du bruit une infraction pénale : tout bruit excessif est répréhensible 24 h/24. Ainsi toute personne à l'origine d'un bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage, peut être poursuivie en justice et encourt une sanction pénale, à savoir une peine d'amende pouvant aller jusqu'à 450 € et, le cas échéant, à titre complémentaire, la confiscation de "l'objet du délit" (télévision, tondeuse. . .).

Par conséquent, certaines activités sont encadrées.

En application de l'arrêté préfectoral du 20 avril 1999 relatif aux bruits de voisinage, les travaux de bricolage et de jardinage exécutés par des particuliers, au moyen d'appareils à moteur générant des bruits, ne sont autorisés qu'aux plages horaires suivantes :

- Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

Feux

En application de l'arrêté préfectoral du 31 avril 2022 relatif à la prévention des incendies de plein air, le brûlage des déchets verts ménagers (éléments issus de la tonte de pelouse, de la taille de haies et arbustes, d'élagages, de débroussaillages, etc.) est interdit sur l'ensemble du territoire de la Charente.



Divagation des chiens sur la commune

Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques dans les rues, sur les places, dans les parcs et jardins ou autres lieux publics.



Il est interdit d'abandonner des animaux en quelque lieu que ce soit en dehors des refuges destinés à cet effet. Les chiens peuvent circuler en zone urbaine tant qu'ils sont fermement et solidement tenus en laisse.

Les chiens de toutes tailles, réputés mordeurs ou agressifs, doivent être muselés même lorsqu'ils sont tenus en laisse.

Les propriétaires de chiens potentiellement dangereux (chiens d'attaque et chiens de garde et de défense) sont tenus de déclarer leur chien à la mairie de résidence.

Déjections canines

Les propriétaires d'animaux domestiques doivent veiller à la propreté des trottoirs et des espaces publics en évitant les souillures de leurs animaux. Toute déjection canine doit être immédiatement ramassée par le gardien de l'animal.



Afin de faciliter le respect de cette règle, la commune met à disposition, en différents points du territoire communal, des sacs pour déjections canines. Chaque propriétaire est invité à les utiliser et à contribuer ainsi au maintien de la propreté de l'espace public.

En raison de tout ce qui précède, l'article R632-1 du Code pénal et l'article R541-76 du Code de l'environnement classent les déjections canines au même rang que les déchets, les ordures, les liquides et les liquides insalubres. Par conséquent, le fait d'abandonner les crottes de son chien sur la voie publique expose à une contravention de 2^e classe.

Le montant de l'amende prévu dans ce cas est de 35 € et peut être majoré par les communes qui le désirent.

L'amende déjection canine est une mesure pour encourager les propriétaires de chien à plus de civisme.



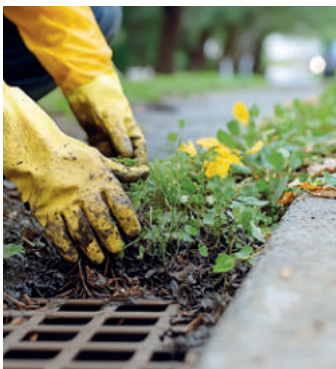
Taille des végétaux



Les plantations (arbres, arbustes, haies...), les branches et les racines qui avancent sur le domaine public (voies communales, chemins ruraux, places et parcs publics de stationnement...) doivent être coupées à l'aplomb des limites de ces voies (au droit de la limite de propriété). Les arbres morts qui menacent de tomber doivent être abattus.

Les plantations doivent en outre être élaguées régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux d'électricité, d'éclairage public et de téléphone installés sur le domaine public. Les produits de l'élagage doivent être enlevés au fur et à mesure des travaux.

Nettoyage devant chez soi



Chaque riverain est tenu de balayer devant sa façade sur une largeur égale à celle du trottoir, d'enlever les mauvaises herbes en bordure de propriété, de procéder à l'entretien des caniveaux et grilles d'évacuation des eaux de ruissellement, de dégager les endroits de passage en cas de neige ou de verglas.

Cambriolages

Ces derniers mois, nous avons pu constater une recrudescence des cambriolages dans notre commune. Aussi, restez vigilants et anticipez :

- Protégez les accès en équipant votre porte d'entrée d'un système de fermeture fiable et d'un œilleton ou d'un entrebâilleur.
- Photographiez vos objets de valeur. En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur
- Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament
- Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.
- Placez en lieu sûr vos bijoux, carte de crédit, sac main et clés de voitur. Evitez de laisser pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.

Prévention des cambriolages

Face à l'augmentation des cambriolages dans notre commune, quelques gestes simples permettent de renforcer votre sécurité :



- Sécurisez votre domicile (porte équipée d'une serrure fiable, œilleton, entrebâilleur).
- Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches et les démarches auprès de votre assurance en cas de vol.
- Vérifiez toujours l'identité des personnes qui se présentent à votre domicile et ne laissez jamais un inconnu seul chez vous.
- Rangez bijoux, cartes bancaires, clés et objets de valeur hors de vue.

> Avant un départ en vacances

- Informez un proche ou un voisin de votre absence.
- Faites relever votre courrier ou demandez sa réexpédition.
- Évitez de communiquer vos dates de vacances ou de publier des photos sur les réseaux sociaux.
- Signalez votre absence aux forces de l'ordre afin que votre domicile puisse faire l'objet d'une surveillance.

> Opération Tranquillité Vacances (OTV)

Vous vous absentez prochainement ? Inscrivez-vous à l'Opération Tranquillité Vacances. La Police ou la Gendarmerie effectuera des patrouilles régulières autour de votre domicile et vous préviendra en cas d'anomalie. Inscription : auprès de la Police Municipale ou de l'accueil de la Mairie.

☀ Numéros utiles

- > **Police Municipale : 06 77 57 85 00**
(pendant les heures d'ouverture de la mairie)
- > **Urgence : 17** (Gendarmerie)
- > **Horaires d'astreinte mairie : 06 86 23 86 86**

La vigilance de chacun contribue à la sécurité de tous. Restons attentifs et solidaires.

Lutte contre le moustique tigre : agissons ensemble !

Avec le retour de températures printanières, le moustique tigre s'apprête à faire son grand retour à Magnac-sur-Touvre. Particulièrement agressif en journée, ce moustique peut être vecteur de maladies et nuire à notre qualité de vie.

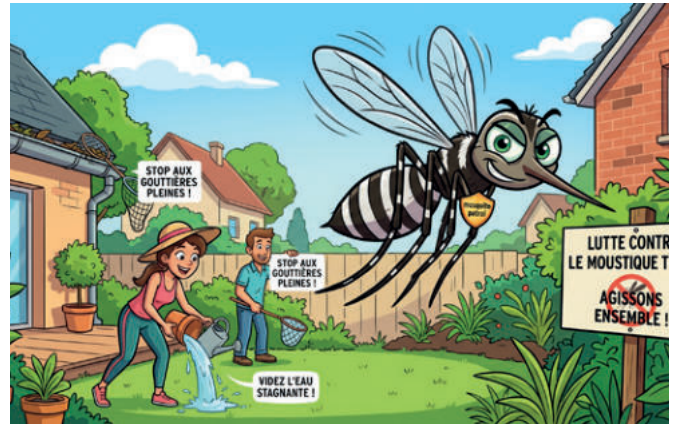
Pourquoi est-il chez vous ?

Le moustique tigre ne se déplace que très peu. S'il vous pique, c'est qu'il est né dans un rayon de 150 mètres. Pour stopper sa prolifération, la solution est simple : supprimer les eaux stagnantes, son lieu de ponte favori.

4 gestes simples pour un été serein

L'ARS (Agence Régionale de Santé) recommande d'adopter ces bons réflexes d'avril à novembre :

- Videz chaque semaine les coupelles sous les pots de fleurs et les petits récipients.

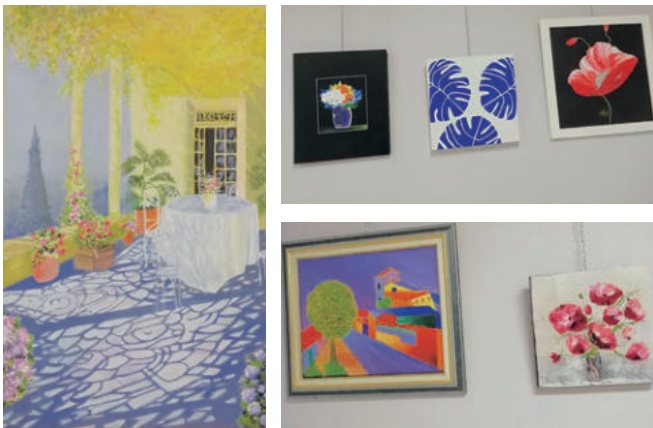


- Couvrez hermétiquement les récupérateurs d'eau de pluie et les bidons.
- Nettoyez régulièrement vos gouttières pour faciliter l'écoulement.
- Éliminez tout objet pouvant retenir l'eau dans votre jardin ou sur votre balcon.

Médiathèque

Exposition « couleurs d'été »

Josiane Le Page, artiste magnacoise talentueuse expose ses toiles chaleureuses, s'inspirant de la végétation estivale luxuriante. Un esprit Art déco sensible, lumineux et festif à découvrir jusqu'au 30 juin à la médiathèque. Entrée libre.



« Partir en livre »

Dans le cadre de l'action culturelle nationale «partir en livre» pour fêter l'été et la lecture.

Cette année, le thème sera «petits et grands héros», et la médiathèque propose une lecture et un concours de dessin !.

Mercredi 8 juillet de 10H30 à 12H à la médiathèque : une lecture pour les enfants à partir de 2 ans avec des histoires de petits et grands héros.

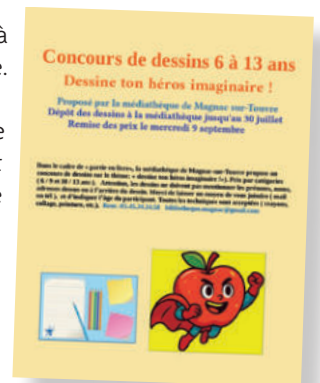


Un concours de dessin : de 6 à 13 ans, dessine ton héros imaginaire.

Techniques libres.

Dépôt des dessins à la médiathèque jusqu'au 30 juillet inclus. Règlement du concours sur le site de la mairie de Magnac (bibliothèque) ou sur le site des médiathèques du Grand Angoulême.

www.lalpha.org



Acquisitions

Les nouveautés 2026 sont disponibles à la médiathèque. Des livres (Thilliez, Grimaldi, Musso, Besson...) aux DVD (la femme de ménage, Lilo & Stictch.), CD (Théodora...). En attendant, venez découvrir les documents divers et variés proposés. L'abonnement est gratuit et ouvert à toutes et tous.

Fermeture août

Attention, dans le cadre de ses congés annuels, la médiathèque sera fermée du 1 août au 16 août et tous les samedis de juillet et août.

*Nous vous souhaitons
un bel été
et de bonnes vacances !*

Un jardin pédagogique pour apprendre autrement

Loïc, responsable des services techniques, a eu le plaisir de présenter à quelques élus, le jardin pédagogique, réalisé en collaboration avec les écoles et le service espaces verts.

La directrice de l'école maternelle, à l'origine de ce beau projet, était également présente lors de cette visite.

Ce projet rassemble 4 classes de maternelle et 2 classes élémentaires autour d'un même objectif : apprendre autrement, au contact de la nature.

Ce jardin offre une belle opportunité de développer l'école dehors lorsque le temps le permet et de sensibiliser les enfants à la biodiversité : découverte des plantes, des insectes et du vivant qui nous entoure.

Un projet concret, éducatif et porteur de sens pour les élèves comme pour la commune.



Troc plantes «Les Jardiniers Charentais»

Après 6 ans d'absence, le Troc'Plantes revient à Magnac-sur-Touvre.

Gaby et les Jardiniers Charentais vous accueilleront le 6 septembre à la plaine de loisirs.

Dès maintenant, préparez vos plants de fleurs, légumes, arbres et arbustes pour pouvoir échanger le 6 septembre.

À bientôt les jardiniers(ères) !



Contact :

Gaby : 06 74 55 44 93



Des Mots en Douce

Nos ateliers d'écriture ont fait le plein cette année encore.

Notre association continue à rayonner avec des adhérents de tout le département.

Les deux groupes d'écriture se réunissent régulièrement un samedi mensuel dans la salle Lilopincaux, gracieusement mise à disposition par la mairie.

En avril 2026 nous avons bénéficié d'une visite guidée au musée des Beaux-arts à Angoulême, qui nous a servi d'inspiration pour la séance d'écriture qui a suivi.

La saison d'écriture se clôturera par une lecture musicale le 20 juin à 17 heures salle des fêtes de la mairie.

Avec les mêmes artistes que l'année dernière : le conteur Daniel Crumb, le percussionniste Jean Noël Godard et le guitariste Alexis Charrier.

Soyez sûrs que ce moment festif et gratuit vous enchantera. Venez nombreux.

Le club de lecteurs fonctionne régulièrement à la médiathèque de Magnac. Il fait bon se retrouver autour des livres à la médiathèque et de parler de ce que l'on aime, de ce qu'on a envie de lire, de ce qui nous a déconcerté aussi...

Le club de lecteurs fonctionne un mardi par mois, de 14 à 15 heures, toujours animé bénévolement par Marie-Christine Devernay.

Il est ouvert à tous et gratuit.

Il est toujours possible de rejoindre ce groupe qui ne crée aucune obligation, il suffit de contacter Isabelle à la médiathèque pour connaître les dates.



Contact : Marie-Christine Devernay
Tel : 06 08 30 95 61
mchristine.devernay@wanadoo.fr



Le Club des Aînés

Le concours de belote du mois de février a connu une très belle réussite, suivi d'une sortie en Espagne très appréciée des participants. En mars, le club a poursuivi ses activités dans une ambiance toujours conviviale avec un repas autour d'un bœuf bourguignon, puis une sortie « fruits de mer » à Fouras, qui ont tous deux rencontré un vif succès.

Le 12 avril, le club a organisé son loto, qui a rassemblé 220 participants et remporté un très grand succès.

Les activités se sont poursuivies avec un concours de belote interne, puis une sortie au Marais poitevin le 11 juin. Ce même jour, les adhérents se sont retrouvés autour d'un repas paëlla, dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Toutes les personnes intéressées par nos sorties, repas et activités sont les bienvenues. Elles peuvent nous rejoindre chaque lundi après-midi à la salle Marcel-Pagnol.

Un grand merci à toutes celles et tous ceux qui contribuent à l'organisation et à la réussite de ces manifestations.



Atelier tricot

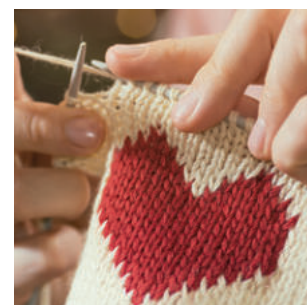
Notre Atelier Tricot est toujours actif. Les écharpes, pulls adultes et enfants, de toutes couleurs continuent de prendre forme. Nous sommes toutes très motivées et créatrices. Toujours du nouveau !

Nous avons, malheureusement laissé partir l'une d'entre nous, chaleureuse, généreuse, Yvette Pérès.

Nous lui souhaitons, là où elle se trouve, chaleur, beauté et bonheur. Qu'elle repose en paix.



Atelier le mercredi
de 14 à 16h à Lilopincaux
Tél. 06 40 15 45 02



Animagnax

Depuis sa création en 2021, l'association Animagnax s'est donné une mission essentielle : faire battre le cœur de notre commune. À travers une programmation variée tout au long de l'année, notre comité d'animation invite petits et grands à se retrouver pour partager des moments de joie et de convivialité.

Un calendrier rythmé par la convivialité Chez Animagnax, nous croyons que les meilleurs souvenirs se créent ensemble. C'est pourquoi nous organisons des rendez-vous devenus incontournables pour les

Magnacois :

- **La Fête de la Musique** : Pour célébrer l'arrivée de l'été en mélodie et profiter de la douceur de vivre au bord de la Touvre. (Fête de la Musique à la Salle Marcel Pagnol, le 20 Juin à partir de 19h00)
- **Le Marché de Noël** : Un moment magique pour mettre en avant l'artisanat local et plonger la commune dans la féerie des fêtes de fin d'année.
- **Les Soirées à Thèmes** : Qu'elles soient dansantes, gourmandes ou déguisées, ces soirées sont l'occasion idéale de briser la routine et de s'amuser autour d'un bon repas.
- **Les Après-midi Jeux de Société** : Un moment intergénérationnel où la stratégie et la rigolade sont au rendez-vous. Que vous soyez expert ou débutant vous êtes les bienvenus.

Et bien d'autres événements !

Plus qu'une association, une équipe de passionnés Animagnax, c'est avant tout un groupe d'une vingtaine de bénévoles dynamiques qui donnent de leur temps pour dynamiser la commune. Notre objectif ? Créer des occasions de rencontre et favoriser le lien entre les générations.

Rejoignez-nous ! Vous avez envie de contribuer à l'animation de votre commune ? Vous avez des idées d'événements ou simplement envie de donner un coup de main ponctuel dans une ambiance décontractée ? La porte est toujours ouverte !

Pour nous contacter ou suivre nos actualités :



Email : animagnax@gmail.com

Téléphone : 06 09 89 28 43

Facebook : <https://www.facebook.com/Animagnax>

Instagram : Animagnax

Mélo di'Arte

Quand « Vivaldi'Celtic » fait vibrer l'Irlande au rythme de Mélo di'Arte !

Entre tradition celte et répertoire baroque, l'ensemble Mélo di'Arte a récemment achevé une tournée marquante en terre irlandaise. Un voyage artistique et humain dont les échos résonneront prochainement en Charente.



De Dublin à Limerick, en passant par Galway, les choristes et instrumentistes de l'association Mélo di'Arte ont porté haut les couleurs de leur projet musical « Vivaldi'Celtic ». Bien plus qu'une simple série de représentations, cette « Ballade irlandaise » a été une immersion totale pour les membres du groupe, partis à la rencontre de paysages emblématiques. Des falaises de Moher aux étendues sauvages du Connemara, en passant par les terres arides du Burren et ses mystérieux murs de pierre, le décor était planté pour une aventure aussi culturelle que contemplative.

Le point d'orgue de cette tournée fut sans conteste les deux concerts donnés à Galway et Limerick. Accueillis par « The Voice of Galway » et « The Chamber Choir of Limerick », les musiciens de Mélo di'Arte ont offert au public irlandais une interprétation vibrante du Gloria d'Antonio Vivaldi.

Dans l'acoustique des cathédrales locales, l'œuvre du maître baroque a trouvé un écho singulier en se mêlant aux chants traditionnels celtiques. Ces échanges artistiques, riches en émotions, ont scellé des liens forts entre les ensembles, jetant les bases de futures collaborations déjà programmées en France.

Si le rideau est tombé sur cette escale irlandaise, l'aventure continue. L'association Mélo di'Arte invite Magnacoises et Magnacois à prolonger ce voyage lors de deux représentations à Magnac-sur-Touvre, les 12 et 13 décembre prochains. Une occasion unique pour le public charentais de s'imprégner, à son tour, de cette atmosphère insulaire et de découvrir la magie de ce répertoire qui fait dialoguer les siècles et les frontières.



Renseignements :

06 24 64 48 42

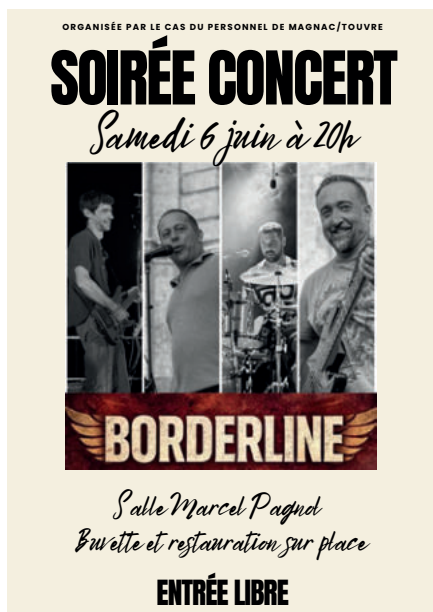
mail : melodiarte@ecomail.fr

www.melodiarte.jimdo.com.

CAS du personnel

L'association du CAS du personnel a organisé une soirée concert le samedi 6 juin à la plaine de jeux à la salle Marcel Pagnol.

Le groupe BORDERLINE était en représentation.



YOGA

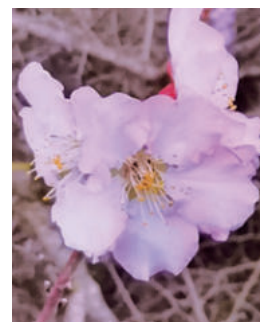
« au fil de soi »

L'association yoga « au fil de soi » regroupe une trentaine d'adhérents. Ils se retrouvent chaque semaine soit le lundi, soit le mercredi pour pratiquer le Yoga dans un esprit convivial avec la recherche de mieux être.

En complément des séances l'association organise diverses animations-découvertes :

cette année : relaxation sonore aux bols tibétains et yoganidra.

L'assemblée générale a eu lieu le 3 juin à 19h salle de la mairie. Nous regrettons tous profondément la disparition brutale de notre ancienne présidente Yvette Pérès. Pendant 10 ans, elle avait su apporter au sein de l'association, sa bonne humeur, son dynamisme et sa disponibilité.



**Pour contacter l'association,
joindre la présidente
Marie-Christine Charriot
au 06 70 53 65 19**

Hommage à Yvette PERES

Une grande dame au cœur immense

Yvette nous a quittés, et avec elle s'éteint une lumière précieuse, de celles qui éclairent discrètement mais profondément la vie des autres. Femme de générosité, de disponibilité et de joie simple, elle incarnait cette bienveillance active qui transforme une communauté. Toujours prête à donner de son temps, de son énergie et de sa bonne humeur, elle savait tendre la main, épauler, soutenir, encourager. Elle était de ces personnes dont la présence seule apaise et rassemble.

Une bénévole infatigable et indispensable

Au sein de la Ligue contre le cancer, Yvette était une participante inlassable, une collaboratrice fidèle, une force tranquille sur laquelle chacun savait pouvoir compter. De la randonnée à la préparation des crêpes, elle répondait toujours présente, avec une efficacité exemplaire et un sourire qui donnait envie de s'engager à ses côtés. Représentante des Marcheurs de Magnac-sur-Touvre auprès de la Ligue contre le cancer, elle portait haut les couleurs de son groupe, avec simplicité et détermination. Elle était aussi une collecteuse



infatigable, multipliant avec Gérard, son mari, la vente de billets de tombola pour soutenir la marche contre le cancer. Leur duo, complice et généreux, a permis de récolter des sommes précieuses pour cette cause qui leur tenait tant à cœur.

Une animatrice fidèle et une présence lumineuse Fidèle animatrice des randonneurs de Magnac-sur-Touvre, Yvette savait créer du lien, encourager les nouveaux, motiver les habitués, et faire de chaque sortie un moment de convivialité. Même malade, elle n'a jamais cessé de consacrer ses forces, ses talents et son temps aux autres. Sa volonté, sa joie de vivre, son regard malicieux et son humour discret accompagnaient chacun de ses pas.

Une femme dont l'humanité restera gravée Son humanité profonde, sa générosité naturelle, son amour des autres et sa capacité à se réjouir des petites choses vont nous manquer énormément. Elle laisse derrière elle un héritage de solidarité, de courage et de chaleur humaine. Elle laisse aussi un exemple : celui d'une vie tournée vers l'autre, vécue avec simplicité et grandeur. Aujourd'hui, nous pleurons une Grande Dame, mais aussi une Amie. Nous saluons son engagement, son sourire, sa présence lumineuse. Et nous gardons d'elle ce qu'elle nous a transmis : l'envie de continuer, ensemble, à faire du bien autour de nous.

*Philippe COUSSY,
Représentant ligue contre le cancer, Angoulême*

Comité de Jumelage Magnac-Bockhorn

Quelques informations de notre association. En ce début d'année nous avons partagé la galette des Rois, un moment très sympathique tous ensemble où nous avons pu faire mieux connaissance.

Forte de ces 57 adhérents à ce jour, notre nouvelle équipe prépare, avec beaucoup d'enthousiasme, notre prochain déplacement cet été à Bockhorn où nous attendent nos amis Bavarois qui nous réservent un beau programme.

 **Pour tous renseignements, n'hésitez pas à nous contacter au : 06 68 73 33 08 ou 07 71 89 51 59**

Du jus de pomme est encore disponible à la vente, merci à nos nouveaux clients et consommateurs. Nous irons produire notre prochain millésime courant septembre, vous pouvez aussi passer vos commandes.

Amicalement, Le Bureau.



Hêtre Coop

HÊTRE COOP est une épicerie participative située 28 b rue d'Angoulême à Magnac.



Elle propose des produits de qualité avec une priorité donnée aux produits locaux. On y trouve conserves, huiles, café... produits d'entretien ainsi qu'un grand choix de produits en vrac (farines, pâtes, légumineuses, graines, épices...). Ses adhérents bénévoles choisissent la provenance des produits, ils ont des prix directs fournisseurs sans faire de profit, les prix y sont donc souvent moins chers qu'en grandes surfaces.

HÊTRE COOP est aussi un endroit pour faire ses courses en consommant différemment et en tissant des liens sociaux.

Dernièrement une bénévole a proposé un atelier qui a eu du succès : la fabrication de marmites norvégiennes, si utiles pour finir la cuisson des aliments de manière douce et maintenir au chaud sans utilisation d'énergie.

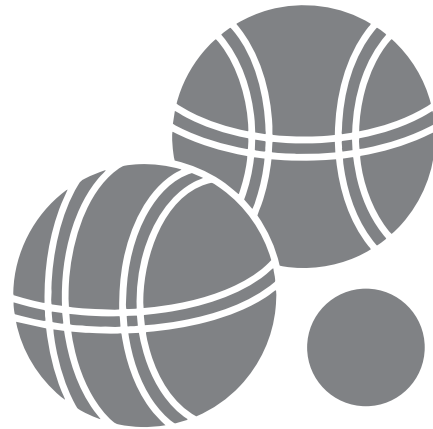
Si vous souhaitez avoir des renseignements, une permanence est assurée par les bénévoles quasi tous les samedis de 10h à 12h.

Fabrication de marmites norvégiennes



JS Magnac Pétanque

Nous avons débuté l'année, le samedi 17 Janvier, par partager la galette des Rois avec nos amis de l'association Animagnax en présence de Monsieur le Maire Cyrille Nicolas accompagné du Conseiller à la culture et aux sports Monsieur Emmanuel Defontaine.



Un moment convivial pour les 80 convives.

La saison sportive a débuté le 1^{er} Mars en accueillant le Tête à Tête du District de l'Angoumois. 119 terrains de tracés pour les 238 joueurs présents.

Nous nous sommes engagés dans différentes compétitions. À saluer, la performance de la triplette féminine composée des 2 Chantal et de Jeannine éliminées en 1/4 de finale, du parcours de Chantal Chapuzet et de JP en doublettes mixtes (8^{ème} de finale) et de la triplette Vétérans Jean-Louis, Stéphan et JP éliminés en 16^{ème} de finale.

En coupe Charente Promotion nous avons battu NERSAC donc qualifiés pour le 2^{ème} tour.

Les élections municipales ont eu lieu. Certains (es) élus(es) ont décidé de se retirer pour s'adonner un peu plus à leur famille, à leur passion. Au nom du club, je voudrais les remercier sincèrement pour l'engagement et le soutien qu'ils nous ont apportés. Six années passées avec un esprit coopératif du fait de leur présence, un respect mutuel et une grande convivialité. MERCI.

Avec le nouveau conseil municipal de Madame le maire Isabelle PIERRE, nous continuerons d'apporter notre soutien lors des différentes manifestations organisées par leur soin. Nous étions également présents aux côtés des associations qui l'ont désiré (Animagnax, CAS,...) pour la fête de la Touvre, le concert du 6 Juin.

Les membres du club se joignent à moi pour remercier l'ancienne municipalité et les employés communaux pour la réfection de nos terrains. Quelques regrets pour le gravier !

Des remerciements à Monsieur LABROUSSE, le garagiste de la commune pour son aide matérielle. Un geste très apprécié par l'ensemble du club.

Je ne voudrais pas terminer sans avoir une pensée pour toutes celles et tous ceux qui nous manquent pour des problèmes de santé. Bon rétablissement

*Jean-Pierre Berlingaud
Le président*

VTT

Avec le retour des beaux jours, vous avez probablement eu la chance de voir quelques piron se déplacer en petits groupes ; l'hiver, avec le froid et les pluies intenses, est fini.

Le 8 mars, 5 piron ont défié les pentes d'Angoulême. Cette fois-ci, ils étaient à pied et non sur leur monture favorite pour faire le trail urbain.

Le 28 mars, toujours à pied, 3 d'entre eux étaient sur les foulées d'Angoulême. 10 km de course dans une ambiance plus chaude que ne l'était le vent.

Le 4 avril, un de nos piron nous a brillamment représenté sur une épreuve folle au départ de Le Tech (Arcachon), L'ultra Bacchus. 2 boucles sur route de 245 et 425 km au programme. 300 participants dont 102 sur la boucle de 452 km. Notre vaillant piron engagé sur la grande boucle a terminé 5^{ème} en 16 h 37. Bravo Anthony

Le 9 mai, notre piron marcheur Alain s'est lancé sur une épreuve de marche de 75 km à Chasseneuil.

Du 14 au 17 mai a eu lieu la fameuse Maxi Verte. Cette manifestation a tenu toutes ses promesses avec 1200 participants par jour. Le club VTT Magnac est fier d'avoir contribué à cette grosse manifestation.

Le 14 juin, comme tous les ans, c'est la période de notre randonnée VTT et marche. Cette année la formule était un peu différente avec réalisation d'un parcours avec 3 boucles en trèfle. C'est l'occasion de venir découvrir cette nouvelle formule sur 3 boucles VTT de 17, 19 et 23 km et 2 boucles marche de 8.5 et 13.5 km.

Enfin, du 11 au 13 septembre, nos Piron partiront en week-end du côté de Bergerac pour valider la résistance des mollets sur les sentiers pentus de la région.

Nos sorties dominicales seront maintenues au départ de la mairie à 8h30 l'hiver et 8h00 en période estivale pour des distances et intensités adaptées aux participants. Vous pouvez venir nous rencontrer et voir si la pratique vous convient (casque rigide et VTT en état sont obligatoires).

☀ Si la vie du club vous intéresse, vous pouvez la suivre sur notre site : [www : vitmagnac16.com](http://www.vitmagnac16.com) ou sur notre compte Facebook : VTT-Club-Magnac-sur-touvre.





Mutuelle Communale MBA

L'accès aux soins pour tous est une priorité pour notre commune. C'est pourquoi, en partenariat avec M.B.A Mutuelle, nous continuons de proposer une solution de complémentaire santé solidaire et de proximité, spécialement pensée pour tous les habitants de Magnac-sur-Touvre.

Une mutuelle solidaire à votre écoute : Que vous soyez jeune, actif, retraité ou en recherche d'emploi, bénéficier d'une couverture santé de qualité est essentiel. La mutuelle communale vise à offrir des garanties protectrices à des tarifs maîtrisés, tout en garantissant un accompagnement humain et personnalisé.

Permanences 2026 : Rencontrez votre conseiller pour vous aider à faire le point sur vos besoins ou répondre à vos questions, des permanences régulières sont organisées à la Mairie de Magnac-sur-Touvre. Votre conseiller vous accueillera de 09h30 à 17h00 aux dates suivantes (tous les mardis) :

- 07 Juillet 2026
- 11 Août 2026
- 01 Septembre 2026
- 13 Octobre 2026
- 03 Novembre 2026
- 08 Décembre 2026



Contacts et informations utiles :
Votre conseillère : Aurélie BORSKY
02 99 29 66 00
aurelie.borsky@mbamutuelle.com

Agence de proximité :
 MBA MUTUELLE ANGOULÊME
 1 Boulevard Liédot, 16 000 Angoulême

Personnes vulnérables

La Mairie a l'obligation de tenir un fichier des personnes vulnérables et d'en informer sa population.



**Registre communal
des personnes vulnérables**

INSCRIVEZ-VOUS !

Seules les personnes énoncées ci-dessous et qui résident à leur domicile peuvent être inscrites sur le registre nominatif :

- Les personnes âgées de 65 ans et plus ;
- Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail ;
- Les personnes adultes handicapées bénéficiant le cas échéant : de la carte d'invalidité, de la carte de priorité et de la carte de stationnement pour personne handicapée, de la qualité de travailleur handicapé.

La finalité de ce registre est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès des personnes qui y sont inscrites en cas du déclenchement du plan d'alerte et d'urgence par le Préfet (canicule, grand froid, épidémie...).

Les données recensées peuvent être consultées uniquement par les agents habilités par le Maire.

Seul le Préfet peut solliciter la communication des données. Le transfert des données doit être réalisé dans les conditions propres à **en assurer la confidentialité**. Toutes les personnes accédant à ces données sont tenues au **secret professionnel**.

La demande d'inscription par l'intéressé peut être effectuée de différentes manières :

- > renseignement d'un formulaire dédié (formulaire page 22 à remplir puis à nous envoyer à la mairie),
- > appel téléphonique,
- > courrier postal ou électronique.

Lorsqu'elle émane d'un tiers la demande d'inscription doit se faire par écrit (courrier ou mail) sous réserve que la personne concernée n'y soit pas opposée afin d'éviter les signalements abusifs.

La mise à jour régulière des données permet d'assurer l'efficacité du dispositif.

Formulaire de demande d'inscription sur le registre nominatif des personnes vulnérables (voir page 22)

à retourner à :

*Mairie de Magnac-sur-Touvre
10 place de la Mairie
16600 Magnac-sur-Touvre*



Formulaire de demande d'inscription sur le registre nominatif des personnes vulnérables

Prévu à l'article L. 121-6-1 du code de l'action sociale et des familles

PERSONNE À INSCRIRE

NOM : NOM DE NAISSANCE :
 PRÉNOMS : DATE DE NAISSANCE : / /
 ADRESSE : 16600 Magnac-sur-Touvre
 TÉL. :

Sollicite mon inscription sur le registre des personnes à contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels (climatiques, épidémiologiques ...) :

- En qualité de personne âgée de 65 ans et plus résidant à domicile
 En qualité de personne âgée de plus de 60 ans reconnue inapte au travail et résidant à domicile
 En qualité de personne adulte handicapée résidant à domicile

Ma situation : Je vis seul(e) Je vis en couple Je n'ai pas de famille à proximité

SERVICES

Je bénéficie de l'un des services suivants :

- Soins infirmiers à domicile Nom/ville/téléphone :
 Aide à domicile Nom/ville/téléphone :
 Portage des repas à domicile Nom/ville/téléphone :
 Autre Nom/ville/téléphone :

Autres associations : Oui Non - Si oui lesquelles :

PERSONNES À PREVENIR EN CAS D'URGENCE

Personne 1 :

NOM :
 PRÉNOM :
 ADRESSE :

 TÉL. :
 QUALITÉ (frère, sœur, enfant, voisin, ami, etc.) :

Personne 2 :

NOM :
 PRÉNOM :
 ADRESSE :

 TÉL. :
 QUALITÉ (frère, sœur, enfant, voisin, ami, etc.) :

INSCRIPTION PAR UNE AUTRE PERSONNE QUE L'INTÉRESSÉ(E)

NOM : PRÉNOM : Tél. :

Agissant en qualité de :

- Représentant légal
 Proche (frère, sœur, enfant, ami, voisin) : (Préciser)
 Médecin traitant
- Services de soins infirmiers à domicile
 Services d'aide à domicile
 Autre : (Préciser)

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations communiquées dans la présente demande. Je suis informé(e) que cette inscription n'est soumise à aucune obligation et chaque renseignement de ce questionnaire est facultatif. Je suis informé(e) qu'il m'appartient de signaler au secrétariat de la mairie toute modification concernant ces informations, aux fins de mettre à jour les données permettant de me contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Fait à :
 le :

Signature :



Dispositif Angéla



La Mairie de Magnac-sur-Touvre adhère au dispositif du Grand Angoulême dénommé ICI, « DEMANDEZ ANGELA ».

Le dispositif « Demandez Angela » est une action de prévention et de lutte contre le harcèlement de rue et les violences sexistes dans l'espace public.



Dans le cadre de sa mission « Égalité femmes/hommes » ce dispositif d'accueil est déployé par GrandAngoulême depuis 2022 sur le territoire de l'agglomération.

En partenariat avec l'État, les communes, la Police nationale et le Planning Familial de la Charente, il vise à créer un réseau de lieux sûrs accessibles à toute personne se sentant en danger ou harcelée dans l'espace public.

Les établissements partenaires sont identifiables grâce à un macaron apposé sur leurs vitrines.

En prononçant la phrase « **Où est Angela ?** » aux personnels de ces établissements la personne signale qu'elle a besoin d'aide. Elle peut alors être mise à l'abri, rassurée et accompagnée vers les services adaptés (proches, taxi, police, secours...).

Chaque participant au dispositif s'engage à :

- accueillir et assister toute personne demandant de l'aide en garantissant un espace sûr aussi longtemps que nécessaire, avec bienveillance, sans jugement ni discrimination, et sans interroger la victime sur les circonstances de sa situation.
- fournir un soutien matériel de première nécessité si besoin (accès à un téléphone, prise électrique, verre d'eau...).
- alerter les secours si la situation le requiert, au nom de la personne en danger.

Le personnel du service administratif de la Mairie s'est porté volontaire, elles ont effectué une formation pour garantir un accompagnement adéquat aux victimes.

Qu'est-ce que le « harcèlement de rue » ?

C'est l'ensemble des comportements, propos ou attitudes imposés à une personne dans l'espace public et qui portent atteinte à sa dignité, à son sentiment de sécurité ou à sa liberté de circulation.

Il peut prendre différentes formes :

- remarques sexistes ou insultes,
- sifflements ou interpellations insistantes,
- commentaires sur le physique ou la tenue, le genre
- intimidation, menaces ou suivi dans la rue,
- gestes déplacés, contacts physiques non consentis ou exhibition sexuelle.

Le harcèlement de rue touche majoritairement les femmes, mais peut concerner toute personne. Il crée un sentiment d'insécurité et peut conduire les victimes à modifier leurs déplacements, leurs horaires ou leurs comportements dans l'espace public.

Murielle Lorblanchet, Conseillère Déléguée



Murielle LORBLANCHET - Marion ROSSE - Isabelle PIERRE

État Civil

Naissances :

- Rectificatif : VILLEDARY Thaïs, Rose née le 5 Octobre 2025 à SOYAUX
- VIGNAUD Tylio, Fernando, Jean-Philippe, né le 22 Janvier 2026 à SAINT-MICHEL
- OUMRI Ismail, Mouhsine, Nasreddine, né le 2 Février 2026 à SOYAUX

Mariages :

- Néant

Décès :

- DELOUCHE André, Pierre, le 11 Janvier 2026 à MAGNAC-SUR-TOUVRE
- BUCHILLON Sylvie, le 14 Janvier 2026 à SOYAUX
- GESTREAU Etienne, Pierre, le 24 Janvier 2026 à MAGNAC-SUR-TOUVRE

- SERVAS Francis, Henri, le 22 Février 2026 à RUELLE-SUR-TOUVRE
- LAFARGUE Yvette, Gabrielle, Lucette épouse PERES, le 3 Mars 2026 à SAINT-MICHEL
- PRÉCIGOUT Jean, François, le 14 Avril 2026 à LA-ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS

PHARMACIES DE GARDE

✓ **Les gardes à volets ouverts** (la journée, la pharmacie est ouverte sur la plage horaire de la garde), par exemple le dimanche, il n'y a besoin d'aucune mesure particulière pour s'y rendre et acheter ses produits, avec ou sans ordonnance, comme un jour normal.

✓ **Les gardes à volets fermés** (la nuit, la pharmacie est fermée et le pharmacien ouvre spécifiquement pour un patient donné). Dans ce cas, vous devez d'abord appeler le commissariat d'Angoulême (05 45 39 38 37) qui se charge de prévenir le pharmacien de votre venue.

JUIN :

Le 21/06 CHENEBIN Mornac

16 route de Montbron
05 45 65 08 50

Le 28/06 GACON Brie

Les Grands Camps
05 45 69 97 89

JUILLET :

Le 05/07 LASSIME Garat

1108 rue de Bellevue
05 45 60 63 77

Le 12/07 VILLEMENT Ruelle

Parc de la Rocade
05 45 68 32 89

Le 14/07 RICHEZ Champniers

Centre commercial Auchan
05 45 68 22 79

Le 19/07 HAFIL Magnac

42 rue Joliot Curie
05 45 68 64 74

Le 26/07 RUELLE Centre

1 rue Camille Pelletan
05 45 68 43 10

AOUT :

Le 02/08 RUELLE Centre

1 rue Camille Pelletan
05 45 68 43 10

Le 09/08 PROUD Magnac

39 rue Victor Hugo
05 45 68 40 63

Le 15/08 RICHEZ Champniers

Centre commercial Auchan
05 45 68 22 79

Le 16/08 RICHEZ Champniers

Centre commercial Auchan
05 45 68 22 79

Le 23/08 MAPPA Champniers

287 rue des Grives
Musiciennes

05 45 69 93 60

Le 30/08 SURAUD

l'Isle d'Espagnac 47 avenue de la République 05 45 68 68 30

SEPTEMBRE :

Le 06/09 CHARENTON L'Isle d'Espagnac 208 avenue de la République
05 45 68 18 47

Le 13/09 CHENEBIN Mornac

16 route de Montbron
05 45 65 08 50

Le 20/09 HAFIL Magnac

42 rue Joliot Curie
05 45 68 64 74

Le 27/09 LASSIME Garat

1108 rue de Bellevue
05 45 60 63 77



SOCAREX ELECTRICITE
Electricité - Chauffage électrique neufs et rénovations

ENERGIES RENOUVELABLES
• Pompes à chaleur • Releve de chaudières
• Chauffe-eau solaire • Climatisation

DEVIS GRATUIT

10, rue Aristide-Briand - 16600 MAGNAC/TOUVRE
Tél. 05 45 68 60 91 - Fax 05 45 94 93 99
E-mail: societe.socarex@wanadoo.fr

Plomberie **Chauffage**

Entretien de chaudières

TRUFFLANDIER Loïc
41 Rue de Veuze 16600 Magnac sur Touvre.
07 68 26 00 67
tps16600@hotmail.com